

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

COMMISSION FINANCES

Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants scolarisés à CHAPPES et résidant en dehors de la Commune

Compte tenu du nombre important d'enfants scolarisés à l'école et résidant dans une autre commune (essentiellement des enfants de CHAVAROUX et de SAINT-LAURE où il n'y a pas d'établissement scolaire), le Conseil Municipal a décidé, par délibération en date du 06 novembre 2006, de mettre en place une participation des Communes aux frais de fonctionnement de l'établissement.

Comme tous les ans, il y a lieu de revoir les montants de ces participations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les participations à 900 € par enfant scolarisé en primaire et à 1 050 euros par enfant scolarisé en maternelle pour l'année scolaire précédente 2019-2020.

Les participations pour l'année scolaire 2020-2021 seront examinées en début d'année prochaine.

Transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS (RLV) au 1^{er} janvier 2020 : devenir des excédents et déficits du budget annexe d'Assainissement 2019

L'Assemblée est informée que la Communauté d'Agglomération de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS a approuvé par délibération, le principe suivant :

Transfert par les Communes de 50% des excédents d'exploitation constatés à la clôture des comptes de l'exercice 2019 et transfert de 100 % (et non 50% comme initialement prévu) des déficits d'investissement constatés à la clôture des comptes de l'exercice 2019.

Invité à en délibérer, le Conseil Municipal, donne un avis favorable et approuve les principes de transfert des excédents et déficits constatés lors du vote du compte administratif d'assainissement 2019.

Exonération des loyers commerciaux aux commerçants impactés par le confinement suite au COVID 19

Suite au confinement qui a été imposé par l'Etat en début d'année, certains commerces locaux ont été dans l'obligation de stopper leur activité.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder deux mois de gratuité de loyers aux locataires suivants :

La Table d'Alizée, Sylvie Coiffure, Limagne Miniatures, Daniel LENAT Kinésithérapeute.

COMMISSION URBANISME – PATRIMOINE

Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement de la Rue Neuve

Dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Neuve, un avis d'appel public à la concurrence a été organisé.

Dix-huit entreprises ont retiré le dossier de consultation et trois d'entre elles ont déposé une offre.

Après analyse de ces trois offres selon des critères prédéfinis, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise COLAS, pour un montant de 313 823.501 euros HT auquel s'ajoute la tranche 1 optionnelle de 15 300 euros HT, soit un montant de travaux de 329 123.50 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable et décide d'attribuer le lot voirie et réseaux divers des travaux d'aménagement de la rue Neuve à l'entreprise COLAS.

Présents :
MME COUTADEUR,
MME GIRAUD,
MME GRAVIER,
MME MATHIEU,
MME PELLETIER,
Mme PEREIRA,
MME PLAGES,
MME VALLENET,
M BOIRE,
M BOUDIN,
M CHARASSE,
M GAUTHIER,
M GODARD,
M MOJAL,
M PARRAUD,
M POTHIER,
Absents excusés :
MME STOPYRA,
M SAUDREAU,
M MARTIN.

COMMISSION VIE SCOLAIRE ET ENVIRONNEMENT

Création d'emplois non permanents

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En raison de l'activité périscolaire, le Conseil municipal, décide :

1/ de créer, pour une durée de 1 an, deux emplois non permanents d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet à 24 heures hebdomadaires à compter du 08/09/2020.

2/ de créer, pour une durée de 1 an, un emploi non permanent d'adjoint d'animation territorial à compter du 09/08/2020 à 12 heures hebdomadaires et un emploi non permanent d'adjoint d'animation à compter du 04/11/2020 à 20 heures hebdomadaires.

Service d'études surveillées : année scolaire 2020-2021

Ce service a été mis en place à la rentrée scolaire 2001/2002 afin de créer une étude surveillée après l'école pour les élèves, dirigée par des enseignants volontaires avec une prise en charge de leur rémunération par la Commune. Concernant l'année scolaire en cours, le nombre d'heures annuelles du service est estimé à 120 heures ; soit un coût pour la commune d'environ 2 650 euros pour l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire ce service pour l'année scolaire 2020-2021.

COMMISSION URBANISME – PATRIMOINE

Création d'un emploi non permanent

Suite au départ pour mutation d'un agent des services techniques, le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique, pour une durée de 1 an à 35 heures de travail hebdomadaire, à compter du 10/09/2020.

AFFAIRES GENERALES

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Conformément au Code général des collectivités territoriales et suite aux créations d'emplois non permanents d'adjoints techniques et d'animation, considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 07/09/2020, le Conseil municipal adopte le nouveau tableau des effectifs tel qu'il lui est présenté.

Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

↳ Désignation des délégués au sein des commissions intercommunales :

Dans la continuité des élections municipales et intercommunales, il convient de désigner les délégués qui siégeront au sein des commissions intercommunales de la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants aux commissions intercommunales de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS :

1/ COMMISSION DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : Marie-Charlotte MATHIEU, conseillère municipale

2/ COMMISSION MOBILITES ET TRANSPORTS : Monsieur Patrice PARRAUD, conseiller municipal

3/ COMMISSION FINANCES : Monsieur Jean-Paul POTHIER, Adjoint au Maire

4/ COMMISSION ECONOMIE, EMPLOI, ATTRACTIVITE ET NUMERIQUE : Madame Patricia COUTADEUR, conseillère municipale

5/ COMMISSION URBANISME : Madame Marie-Christine VALLENET, Adjointe au Maire

6/ COMMISSION HABITAT : Madame Marie-Christine VALLENET, Adjointe au Maire

7/ COMMISSION SPORT ET ASSOCIATION : Monsieur Arnaud GODARD, Adjoint au Maire

8/ COMMISSION VIE CULTURELLE : Madame Michèle GRAVIER, Adjointe au Maire

9/ COMMISSION ENFANCE JEUNESSE ET POLITIQUE DE LA VILLE : Madame Valérie PAGES, conseillère municipale

10/ COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE : Madame Sophie PELLETIER, Adjointe au Maire

11/ COMMISSION AGRICULTURE : Monsieur Julien BOIRE, conseiller municipal et Madame Marie-Christine VALLENET, Adjointe au Maire.

↳ Désignation de deux délégués à la commission intercommunale des impôts directs :

Il convient de désigner deux délégués à la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté d'Agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Madame Michèle GRAVIER, Adjointe au Maire et Monsieur Jean-Paul POTHIER, Adjoint au Maire.

Commission de contrôle listes électorales

La commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin (entre le 24ème et le 21ème jour précédant le scrutin). Sont désignés :

- Délégués du Conseil Municipal : Titulaire Mr PARRAUD Patrice. Suppléant : Mr MARTIN Richard
- Délégués de l'Administration : Titulaire Mme LENAT Bernadette. Suppléante : Mme MARODON NICOLE
- Délégués du Tribunal de Grande Instance : Titulaire Mr CHAMPEIL André. Suppléant : Mr CHAPEYRON Gilles.

INFORMATIONS

Désignation d'un Maire Honoraire : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément au désir exprimé par l'Assemblée, la Préfecture a nommé par arrêté préfectoral, Monsieur Claude BOILON, ancien maire de CHAPPES de 1980 à 2020, Maire honoraire de la Commune.

Commission Sports Fêtes et Vie associative :

↳ **Fête patronale :** compte tenu du contexte sanitaire, le Conseil municipal décide d'annuler la fête patronale prévue les 03 et 04 octobre prochains.

↳ **Point sur l'ouverture des bâtiments communaux :** à ce jour et jusqu'à nouvel ordre, le local du club fraternité et la salle des fêtes demeurent fermés à toute activité. Le centre associatif et la salle de sports ont été réouverts en direction des associations pratiquant une activité soumise à un protocole sanitaire établi et transmis en Mairie. L'espace culturel réouvrira avec une jauge maximale de 25 personnes.

Commission Vie scolaire et Environnement :

↳ **Rentrée scolaire :** l'effectif des élèves à la rentrée s'établit à 226 enfants répartis sur 9 classes. L'accueil périscolaire a été réouvert. Enfin, un protocole sanitaire établi par le Ministère de l'Education nationale ainsi que des mesures organisationnelles ont été mis en place pour préserver la sécurité sanitaire de chacun.

↳ **Lancement d'une étude de faisabilité :** cette étude a pour but d'étudier la possibilité de mettre en place un accueil extra-scolaire (mercredi et petites vacances). Un questionnaire sera distribué à tous les parents.

Commission Social et Communication :

↳ **Conseil Municipal de Jeunes :** l'élection des membres du prochain Conseil Municipal de Jeunes aura lieu le 03 octobre prochain. **Les formulaires de candidatures peuvent être retirés en Mairie et sont à retourner avant le 26 septembre prochain.**

Informations CCAS :

↳ **Aide aux étudiants :** Depuis 2012, le CCAS attribue, sous conditions, une aide aux étudiants post-bac de la Commune, sous la forme de chèques Cadhoc. Cette aide sera reconduite pour l'année scolaire en cours ; le formulaire de demande peut être obtenu, sur l'application communale COMMAVILLE, en Mairie ou par mail (mairie.chappes@wanadoo.fr) ;

le dossier complété devra impérativement être retourné au secrétariat avant le 15/11/2020.

↳ **Repas des Aînés :** compte tenu du contexte sanitaire, le CCAS, en accord avec le Conseil Municipal, a décidé d'annuler le repas prévu en novembre.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL PREVU LE 05 OCTOBRE A 19 h 00

Suivez l'actualité de la Commune :

⇒ **FACEBOOK :** www.facebook.com/mairiechappes

⇒ **Application téléphone portable COMMAVILLE :** téléchargement sur **GOOGLE PLAY OU APPSTORE**

⇒ **Communication des décisions et informations du CONSEIL MUNICIPAL :**

↳ **Par voie électronique, sur demande en Mairie**

↳ **Par papier : retrait du compte rendu en mairie ou commerces locaux.**